



- LEGENDE**
- GENERALITES**
- Coordonnées géographiques moyennes 2°50'40" / 1°14'07"
 - Limite du territoire communal
 - Périphérie du plan d'affectation communal
 - Périphérie du plan de village
 - Cours d'eau
- AFFECTATIONS**
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
 - Zone de verdure 15 LAT C
 - Secteur superposé : Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
 - Zone agricole 16 LAT**
 - Zone agricole protégée 16 LAT
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Aire forestière 18 LAT - Isaire indicative / Isaire constatée 11.02.2020
 - Limite à 10m des constructions en Isaire de forêt
 - Surface d'exploitation à reboiser
 - Surface à défricher et à reboiser
 - Défrichement défractif projeté
 - Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT / Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
 - Zone des eaux 17 LAT
- MESURES DE PROTECTION**
- Région archéologique n° d'identification
 - Objets du patrimoine bâti - note 2 au recensement architectural
 - Objets du patrimoine bâti - note 3 au recensement architectural
 - Objets du patrimoine bâti - note 4 au recensement architectural
 - Objets du patrimoine bâti - note 4 au recensement architectural
 - Monument culturel - objet inscrit à l'inventaire cantonal
 - Inventaire des vestiges historiques d'importance nationale avec substance - situation indicative
 - Objet inscrit à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MANS) - situation indicative et n° d'identification
 - Objet inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (FP) - situation indicative et n° d'identification
 - Objet inscrit à l'inventaire fédéral des bas marais - situation indicative et n° d'identification
 - Année et décision de classement du 29 mars 1978 - situation indicative et n° d'identification
 - Espace réservé aux cours d'eau - selon l'OEau art. 41a et c (voir plan des espaces réservés aux eaux)
 - Zone S1 de protection des eaux selon l'OEau - situation indicative
 - Zone S2 de protection des eaux selon l'OEau - situation indicative
 - Zone S3 de protection des eaux selon l'OEau - situation indicative
 - Secteur de restriction M au danger naturel d'inondation
- MESURES D'EQUIPEMENT**
- Itinéraire de mobilité douce et de loisirs : randonnée pédestre
 - Itinéraire de mobilité douce et de loisirs : parcours VTT

COMMUNE DE CHESEREX

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LES ELEMENTS MODIFIES DEPUIS LA PRECEDENTE ENQUETE PUBLIQUE SONT REPRESENTES EN COULEUR SUR LE PLAN, LE RESTE APPARAISSANT EN GRIS CLAIR. SEUL LES ELEMENTS MODIFIES SONT SOUMIS A L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE

PLAN DE LA COMMUNE	Approuvé par la Municipalité Cheserex, le Syndicat M. SOUSSAULT F. CHAMBERLANTOISE
	Soumis à l'enquête publique du ou Soumis à l'enquête publique complémentaire du Au nom de la Municipalité Syndicat M. SOUSSAULT F. CHAMBERLANTOISE
	Adopté par le Conseil communal Cheserex, le Président Secrétaire
Dossier n°	2206
Version du (enquête publique comp.)	01.07.2025
PLARE SA	LAUSANNE
	Entré en vigueur le
	Approuvé par le Département cantonal de Vaud Lausanne, le La Cheffe de Département

BF n°448
7'111 m² passent de la zone agricole protégée 16 LAT à la zone agricole 16 LAT